



SSIAP 3 – Fiche de présentation

Arrêté et agrément	Arrêté N°20-105 Agrément préfectoral n°4910 Préfecture de la région PAYS-DE-LA-LOIRE
Lieu	08 Rue du Pavillon, 49070 Beaucouzé Rez-de-Chaussée et accessible aux PSH
Modalité pédagogique	Cours magistral et démonstratif avec pour support Power Point, exercice(s) de mise en application et un PC sécurité entièrement équipé.
Modalité d'accès	Nous contacter
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat médical de moins de trois mois - Carte SST ou équivalent en cours de validité - Pièce d'identité en cours de validité - Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, ou être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction
Programme et contenu	<p>Durée : La formation se déroule sur 6 semaines divisées par sections de deux semaines pour un volume total de 216 heures de cours.</p> <p>Elle est composée de huit parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le feu et ses conséquences - La sécurité incendie et les bâtiments - La réglementation incendie - Gestion des risques - Conseil au chef d'établissement - Correspondant des commissions de sécurité - Le management de l'équipe de sécurité - Le budget du service de sécurité <p>Attention : La formation initiale ne peut pas se faire de manière décomposée SAUF examen.</p>
Délais d'accès	Notre calendrier : https://www.logiciel-galaxy.fr/catalogue-AJL_Formation.html Si une formation n'apparaît pas sur notre site aux dates que vous souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir échanger sur la possibilité d'ouvrir une formation en fonction de vos besoins.
Modalité d'examen	Voir page 3 du document ci-dessous Le candidat doit obtenir la moyenne de 12 aux épreuves écrites et satisfaire les attentes du jury concernant l'épreuve orale Attention : Si le candidat n'a pas été reçu à une épreuve, seule cette dernière sera examinée à nouveau.
Parcours et débouchés :	Ainsi, après avoir effectué au sein de notre centre de formation les 216 heures de cours prévues au programme et avoir réussi l'ensemble des épreuves, cette formation vous permettra d'accéder au poste de chef de service de sécurité.
Spécialisation et suite possible :	SSIAP 1/2 pour les personnes qui ont pu accéder à la formation grâce au prérequis suivant : Diplôme de niveau 4
Tarif :	Nous consulter
Accès handicapé	Nous contacter
Contact :	aj2lformation.secretariat@gmail.com ou 06-12-69-43-58



SSIAP 3

Obligation réglementaire :

« La surveillance doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46, et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.).

Arrêté du 2 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.

Article GH 62 et GH 63 pour les IGH.

Objectif :

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements Recevant du Public et immeubles de grande hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

Pré-requis :

Diplôme de niveau 4 ou SSIAP 2 avec une expérience minimale de 3 ans.

SST/PSE 1 en cours de validité ou AFPS/PSC 1 de moins de 2 ans.

HOB0 (pré-requis à l'emploi).

Programme de formation :

1^{ère} partie : le feu et ses conséquences (12 heures)

- Les principes d'éclosion et de développement du feu.
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu.

2^{ème} partie : La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)

- Reconnaître la typologie et le type de structure du bâtiment.
- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie.

3^{ème} partie : La réglementation incendie (70 heures)

- connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction.
- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation.
- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation.
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments.
- la réglementation accessibilité.

4^{ème} partie : Gestion des risques (23 heures)

- Analyse des risques.
- Réalisation des travaux de sécurité.
- Documents administratifs.

5^{ème} partie : Conseil au chef d'établissement (6 heures)

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport.
- Actualiser ses connaissances des textes applicables.



SSIAP 3

6^{ème} partie : Correspondant des commissions de sécurité (6 heures)

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles.
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

7^{ème} partie : Le management de l'équipe de sécurité (26 heures)

- Les principes de gestion du personnel et les moyens.
- Assurer une autorité dynamique.
- Le code du travail applicable aux salariés.

8^{ème} partie : Le budget du service sécurité (8 heures)

- la réalisation des budgets.
- La fonction achat.
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

Moyens pédagogiques :

- Extincteurs (eau, poudre, Co2) si possible en coupe.
- Robinet incendie armé (en état de fonctionnement).
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents.
- Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde.
- Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc. ...).
- Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...).

- Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement.
- Un clapet coupe-feu équipé.
- Justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel (station feu, aire de feu).
- Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement).
- Emploi du téléphone (réception, appel).
- Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement).
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses.

- Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce.
- Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel.
- Ouvrages J.O. ERP et IGH ouvrages.
- Ouvrages en relation avec la matière enseignée.
- Plusieurs jeux de plans.
- Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.).
- Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM.



SSIAP 3

Examen :

- **Epreuve écrite 1 : 40 minutes**

QCM de 40 questions (temps de réponse 60 secondes)

- **Epreuve écrite 2 : 2 h 30**

Elaboration d'une notice de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou de 2ème catégorie.

- **Epreuve orale : 15 minutes**

Durée :

216 heures (soit 6 semaines) + 5h00 d'examen.

70% théorique / 30% pratique.

Validation :

Attestation délivrée par le centre de formation AJ2L Formation.

Document de synthèse remis aux stagiaires.

Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son Représentant.

Nombre de personnes :

10 stagiaires au maximum.

Lieu :

Centre de formation.

Responsable pédagogique de la formation :

Mr Lyes MADHAD.

Dates et Coût de la formation :

Nous consulter.